

Intitulé : Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.
(APA Nagoya II)

Appel à consultation pour :

Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc

Référence : Quantum Project ID 01000687

TERMES DE RÉFÉRENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : projetapain@environnement.gov.ma. L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

Contexte de l'étude :

Le Maroc, doté d'une riche biodiversité, a adhéré au Protocole de Nagoya en 2022, affirmant ainsi son engagement à établir un cadre national pour l'accès et le partage équitable des avantages (APA) liés à l'utilisation de ses ressources génétiques. Cet engagement s'inscrit dans une dynamique plus large de conservation de la biodiversité et de développement durable, alignée sur les objectifs du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal. Le Maroc dispose d'un patrimoine biologique exceptionnel, dont la valorisation équitable représente à la fois une opportunité économique pour les communautés locales et un levier stratégique pour la conservation des écosystèmes.

Le projet « Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité » — APA Nagoya II, Quantum Project ID 01000687 —, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec le Département du Développement Durable (DDD), vise à renforcer et opérationnaliser le cadre juridique et institutionnel de l'APA au Maroc. Le projet s'articule autour de quatre composantes principales : la consolidation du cadre national APA et des capacités connexes, le développement de produits et chaînes de valeur dérivés des ressources génétiques, le renforcement de la gouvernance et de la conservation de la biodiversité, ainsi que la mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales. Ses activités se concentrent principalement dans les régions de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet, autour de trois filières pilotes : l'argan, le safran et la rose de Jéricho.

Dans le cadre du projet APA Nagoya II, le Département du Développement Durable a élaboré un [Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et de Partage des Avantages \(APA\).pdf](#) pour les parties prenantes au Maroc. Ce plan vise à orienter les actions de formation, de sensibilisation, d'accompagnement technique et d'engagement des parties prenantes nécessaires à l'opérationnalisation effective du mécanisme APA au Maroc. Structuré autour de six axes stratégiques couvrant l'environnement favorable, la coordination intersectorielle, le cadre juridique, la négociation des accords APA, la recherche et le développement endogènes, ainsi que l'engagement inclusif des parties prenantes, il définit une feuille de route destinée à doter le Maroc des outils, compétences et approches nécessaires à une mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya à l'horizon 2035.

Ce plan constitue le cadre de référence principal de la présente prestation. Il servira à structurer les activités à mettre en œuvre, identifier les publics cibles, prioriser les besoins en renforcement des capacités, définir les approches méthodologiques et pédagogiques adaptées, et assurer la cohérence des interventions avec les objectifs du projet APA Nagoya II.

Le Plan national distingue trois phases successives : une phase préparatoire avant l'adoption du cadre juridique et réglementaire, une phase d'application après adoption, et une phase de consolidation à moyen et long terme. La présente consultation s'inscrit dans la mise en œuvre de la première phase de ce plan. À ce titre, le prestataire devra s'appuyer sur le Plan national de renforcement des capacités en matière d'APA.

La prestation vise à renforcer les capacités des principaux acteurs concernés par la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc. Elle ciblera notamment les acteurs institutionnels nationaux, les juristes et experts des départements concernés, le secteur privé, les universités, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés locales et les coopératives des deux régions pilotes du projet, à savoir Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. Une attention particulière sera accordée à l'intégration transversale de la dimension genre et à l'inclusion des coopératives féminines dans l'ensemble des activités de renforcement des capacités, conformément aux exigences des sauvegardes sociales et environnementales du PNUD et du FEM. Cette dimension constituera un axe structurant de la prestation, notamment dans les interventions de terrain au sein des deux régions pilotes. Cette prestation pluriannuelle, étalée de septembre 2026 à septembre 2028, vient compléter les autres prestations déjà engagées dans le cadre du projet, en apportant le volet transversal de renforcement des capacités, d'engagement des parties prenantes sur l'APA, indispensable à l'appropriation et à la pérennisation des acquis du projet.

I. Objectif de l'étude et description des prestations demandées :

1. Objectif général :

L'objectif principal de la présente consultation est d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle du [Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et de Partage des Avantages \(APA\).pdf](#), en renforçant les connaissances et les compétences des parties prenantes concernées par l'application du Protocole de Nagoya au Maroc, et en développant les supports, outils et mécanismes opérationnels nécessaires à l'opérationnalisation effective du mécanisme APA.

À ce titre, la prestation vise, d'une part, à assurer le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, techniques, territoriaux, communautaires, académiques et économiques impliqués dans la mise en œuvre de l'APA, et, d'autre part, à élaborer les outils pratiques requis pour accompagner cette mise en œuvre, notamment le guide de négociation des contrats APA ainsi que les mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires liés aux filières pilotes du projet. L'ensemble de ces interventions intégrera systématiquement une approche genre et inclusion sociale, visant à garantir la participation équitable des femmes et des groupes vulnérables, notamment au sein des coopératives et communautés locales des régions pilotes, et à s'assurer que les mécanismes de partage des avantages reflètent des principes d'équité et de justice sociale.

2. Objectifs spécifiques :

- **Renforcer les capacités institutionnelles et juridiques :** Renforcer les connaissances et compétences des agences gouvernementales nationales, des autorités compétentes sectorielles et des juristes des départements concernés sur le cadre juridique et institutionnel de l'APA, les procédures d'accès aux ressources génétiques, les mécanismes de partage des avantages et les obligations découlant du Protocole de Nagoya.

- **Développer des outils opérationnels de formation et de négociation** : Produire des modules de formation adaptés aux différents publics cibles, ainsi qu'un guide de négociation des contrats APA bilingue (FR/AR) incluant des modèles contractuels et des clauses types CPCC/CCCA, destinés à structurer et faciliter les négociations APA entre fournisseurs et utilisateurs de ressources génétiques.
- **Intégrer la dimension genre et l'inclusion sociale dans la mise en œuvre de l'APA** : Assurer l'intégration transversale du genre et de l'inclusion sociale dans l'ensemble des activités de renforcement des capacités, des outils développés et des mécanismes de partage des avantages, en veillant à la participation active et équitable des femmes, des coopératives féminines et des groupes vulnérables dans les processus APA, conformément aux politiques de sauvegardes sociales du PNUD et du FEM et aux engagements du Maroc en matière d'égalité de genre dans la gouvernance environnementale.
- **Renforcer les capacités du secteur privé, des universités et des coopératives** : Former les entreprises privées, les entités universitaires et les coopératives sur le cadre national APA, leurs obligations au titre du Protocole de Nagoya, les techniques de négociation des contrats APA et les mécanismes de partage des avantages, afin de favoriser l'émergence de partenariats APA durables et équitables.
- **Renforcer les capacités des communautés locales, des ONG et des collectivités territoriales** : Renforcer les capacités des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, des communautés locales et des coopératives des régions Souss-Massa et Drâa-Tafilalet sur leurs droits en matière d'APA, le Protocole de Nagoya, et leur rôle dans la conservation et la valorisation durable des ressources génétiques de leurs territoires.
- **Appuyer l'opérationnalisation des contrats APA pilotes** : Fournir un appui juridique et technique à la négociation et à la finalisation des trois contrats APA pilotes pour les filières argan, safran et rose de Jéricho, en s'appuyant sur le guide de négociation produit dans le cadre de cette prestation.

II. Consistance de la prestation :

La présente consultation est organisée autour d'un Livrable 0 transversal, de trois missions thématiques complémentaires et d'un Livrable final d'évaluation, couvrant une période de 24 mois, allant de septembre 2026 à septembre 2028.

Elle porte sur la mise en œuvre opérationnelle du [Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et de Partage des Avantages \(APA\). pdf](#), élaboré dans le cadre du projet APA Nagoya II. Elle vise à renforcer les connaissances, les compétences techniques et l'appropriation du mécanisme APA par les différentes catégories de parties prenantes concernées, aux niveaux national et régional.

1. Organisation des sessions de formation et répartition par mission

La prestation sera mise en œuvre à travers l'animation de 11 sessions de formation (17 jours), réparties en 3 missions complémentaires, conformément aux priorités identifiées dans le Plan national de renforcement des capacités en matière d'APA. Ces sessions permettront d'aborder progressivement les dimensions institutionnelles,

juridiques, opérationnelles, communautaires, territoriales, contractuelles, ainsi que les aspects liés au genre, à l'équité, à la communication et à l'appui aux négociations APA pilotes. Chaque session devra mobiliser au minimum deux experts selon leur domaine de compétence, comme indiqué dans les tableaux des activités de mission à la section 3. Les frais de déplacement, d'hébergement et de transport des experts vers les sites de formation régionaux sont à la charge du bureau d'études et doivent être intégrés dans l'offre financière.

Les trois missions sont structurées comme suit :

- Mission 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques ;
- Mission 2 : Renforcement des capacités communautaires et associatives ;
- Mission 3 : Appui opérationnel aux négociations APA pilotes et établissement des 3 contrats.

La répartition des sessions de formation est organisée comme suit :

- Mission 1 – 7 jours : 5 sessions de formation, dont 3 sessions organisées au niveau national et 2 sessions organisées au niveau régional, dans les régions pilotes de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet.
- Mission 2 – 4 jours : 2 sessions régionales de formation de 2 jours chacune, organisées dans les deux régions pilotes, à savoir une session dans la région de Souss-Massa et une session dans la région de Drâa-Tafilalet.
- Mission 3 – 6 jours : 4 sessions de formation organisées dans les 2 régions pilotes, Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, comprenant 2 sessions de 2 jours consacrées à la négociation des contrats APA et au partage des avantages, et 2 sessions d'une journée dédiées aux exercices pratiques et simulations de négociation sur la base du Guide de négociation des contrats APA.

Total : 11 sessions de formation, couvrant 17 jours de formation au niveau national et régional.

Les modules et axes de formation de l'ensemble de la prestation constituent le contenu technique des sessions prévues. Ils sont répartis par mission afin d'assurer une progression cohérente entre l'acquisition des connaissances fondamentales, le renforcement des compétences pratiques, l'appropriation territoriale du mécanisme APA et l'appui opérationnel aux négociations pilotes.

2. Modules et axes de formation prévus :

Les sessions de formation prévues dans le cadre de la présente prestation s'articuleront autour des modules suivants :

Module A1 — Fondamentaux de l'APA et du Protocole de Nagoya pour les agences gouvernementales nationales :

Ce module vise à renforcer la compréhension des principes fondamentaux de l'Accès et du Partage des Avantages, des obligations découlant du Protocole de Nagoya et des enjeux liés à la mise en œuvre du mécanisme APA au Maroc.

Public cible : MTEDD, MAPMDREF, ANEF, MENFPESRS.

Durée : 3 jours.

Module A2 — Cadre juridique APA et finalisation des textes réglementaires

Ce module porte sur le cadre juridique et réglementaire de l'APA, les textes en cours de finalisation, les procédures relatives au Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC), aux Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA), à la conformité et aux aspects liés à la propriété intellectuelle.

Public cible : juristes des départements concernés et Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

Durée : 2 jours.

Module A3 — APA et Protocole de Nagoya pour le secteur privé et les universités

Ce module vise à sensibiliser les utilisateurs potentiels de ressources génétiques aux obligations liées au Protocole de Nagoya, au cadre national APA et aux opportunités de bioprospection durable, de recherche, d'innovation et de valorisation responsable des ressources génétiques.

Public cible : entreprises pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires, universités et chercheurs.

Durée : 2 jours.

Module A4 — APA, droits des communautés locales et coopératives dans les régions pilotes

Ce module, décliné séparément dans les régions de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet, vise à renforcer la compréhension du mécanisme APA par les acteurs territoriaux, notamment les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés locales et les coopératives. Il portera sur les droits, rôles et responsabilités des communautés dans le cadre de l'APA, la préservation des connaissances traditionnelles associées, ainsi que les opportunités liées au partage juste et équitable des avantages. Les sessions seront organisées en version bilingue français/arabe et selon des formats participatifs adaptés aux publics locaux.

- Module A4-Souss-Massa

Public cible : ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives de la région Souss-Massa.

Durée : 2 jours.

- Module A4-Drâa-Tafilalet

Public cible : ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives de la région Drâa-Tafilalet.

Durée : 2 jours.

Module A5 — Négociation des contrats APA et partage des avantages

Ce module vise à renforcer les compétences pratiques des fournisseurs et utilisateurs de ressources génétiques en matière de négociation des contrats APA et de définition des mécanismes de partage des avantages. Il portera notamment sur les techniques de négociation, les modèles de contrats APA, les clauses types CPCC/CCCA, ainsi que les mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires. Ce module devra s'appuyer directement sur le guide de négociation élaboré dans le cadre de la prestation (L1.5).

Public cible : fournisseurs et utilisateurs des trois filières pilotes, ainsi que les équipes impliquées dans les processus de négociation.

Durée : 4 jours.

3. Séquençage opérationnel de la prestation : Livrable 0, missions thématiques et livrable final

A. Livrable L0.1 – Note méthodologique et plan de mise en œuvre de la prestation

Préalablement au démarrage des 3 missions, le prestataire produira une note méthodologique et un plan de mise en œuvre détaillé couvrant l'ensemble de la prestation. Ce document constituera le cadre de référence opérationnel de la prestation et devra préciser l'approche proposée pour assurer une mise en œuvre cohérente, progressive et adaptée aux objectifs du Plan national de renforcement des capacités en matière d'APA.

Cette note devra notamment inclure :

- La compréhension du contexte, des enjeux et des objectifs de la prestation ;
- L'approche méthodologique globale proposée par le prestataire pour la mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'APA ;
- Le plan de mise en œuvre opérationnel sur 20 mois, avec les jalons prévus par mission ;
- La cartographie détaillée des participants cibles par session de formation ;
- Les outils de suivi et d'évaluation des formations et des activités ;
- L'articulation entre les trois missions, ainsi que le séquençage des activités et des interdépendances ;
- Le chronogramme détaillé de réalisation de l'ensemble de la prestation et des livrables attendus.

B. Mission 1 — Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques

Cette mission vise à renforcer les connaissances et les compétences des acteurs institutionnels et techniques concernés par la mise en œuvre du mécanisme d'Accès et de Partage des Avantages (APA) au Maroc. Elle cible notamment les agences gouvernementales nationales, les autorités compétentes sectorielles, les juristes des départements concernés, le Secrétariat Général du Gouvernement, ainsi que les représentants du secteur privé, des universités et des centres de recherche.

Elle portera sur le cadre juridique, institutionnel et administratif de l'APA, les procédures d'accès aux ressources génétiques, les obligations découlant du Protocole de Nagoya, ainsi que les enjeux liés à la conformité, à la propriété intellectuelle, à la recherche, à l'innovation et à la bioprospection durable.

La mission sera mise en œuvre à travers 5 sessions de formation, organisées aux niveaux national et régional, conformément aux modules A1, A2 et A3 présentés précédemment. Le module A1 sera décliné en 3 sessions distinctes : une session nationale et 2 sessions régionales dans les régions pilotes de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet, afin d'assurer une appropriation progressive du cadre APA par les acteurs institutionnels et territoriaux concernés. Les modules A2 et A3 feront l'objet de 2 sessions nationales spécialisées, respectivement destinées aux juristes des départements concernés et aux utilisateurs potentiels de ressources génétiques, notamment le secteur privé, les universités et les chercheurs.

Tableau récapitulatif des sessions de formation — Mission 1

Session	Module correspondant	Thématique principale	Public cible	Durée	Niveau	Experts à mobiliser
S1	Module A1	Fondamentaux de l'APA et mise en œuvre technique et administrative du cadre juridique et institutionnel	Agences gouvernementales nationales et autorités compétentes sectorielles : MTEDD, MAPMDREF, ANEF, MENFPESRS	1 jour	National	Expert 1 + Expert 2 + Expert 3 + Expert 4
S2				1 jour	Régional SM	Expert 1 + Expert 2 + Expert 3 + Expert 4
S3				1 jour	Régional DT	Expert 1 + Expert 2 + Expert 3 + Expert 4
S4	Module A2	Cadre juridique APA, textes réglementaires, procédures CPCC/CCCA, propriété intellectuelle et conformité	Juristes des départements concernés et Secrétariat Général du Gouvernement	2 jours	National	Expert 1 + Expert 2
S5	Module A3	Protocole de Nagoya, cadre national APA, obligations des utilisateurs et opportunités de bioprospection durable	Entreprises privées, universités et chercheurs	2 jours	National	Expert 1 + Expert 3

La mission donnera lieu à la production des livrables suivants :

- **L1.1 — Module de formation A1 :** module de formation de 3 jours destiné aux agences gouvernementales nationales et aux autorités compétentes sectorielles (MTEDD, MAPMDREF, ANEF, MENFPESRS), portant sur les fondamentaux de l'APA et la mise en œuvre technique et administrative du cadre juridique et institutionnel ;
- **L1.2 — Module de formation A2_ :** module de formation juridique spécialisée de 2 jours destiné aux juristes des départements concernés et au Secrétariat Général du Gouvernement, couvrant le cadre juridique APA, les textes réglementaires en cours de finalisation, les procédures CPCC/CCCA, la propriété intellectuelle et la conformité ;

- **L1.3 — Module de formation A3 :** module de formation de 2 jours destiné aux entreprises privées, aux universités et aux chercheurs, portant sur le Protocole de Nagoya, le cadre national APA, les obligations des utilisateurs de ressources génétiques et les opportunités de bioprospection durable ;
- **L1.4 — Rapport de formation S1, S2, S3 :** rapport détaillé relatif des sessions de formation S1, S2, S3 correspondant au Module A1, destinée aux agences gouvernementales nationales et aux autorités compétentes sectorielles (MTEDD, MAPMDREF, ANEF, MENFPESRS), organisée sur 3 jours au niveau national et régional ;
- **L1.5 — Rapport de formation S4 :** rapport détaillé relatif à la session de formation juridique S4, correspondant au Module A2, spécialisée destinée aux juristes des départements concernés et au Secrétariat Général du Gouvernement, organisée sur 2 jours au niveau national ;
- **L1.6 — Rapport de formation S5 :** rapport détaillé relatif à la session de formation S5, correspondant au Module A3, destinée aux entreprises privées, aux universités et aux chercheurs, organisée sur 2 jours au niveau national ;
- **L1.7 — Livrable de capitalisation et de gestion des connaissances :** le prestataire produira un MOOC (Massive Open Online Course — cours en ligne ouvert et massif, conçu pour être accessible à un large public via des plateformes numériques, combinant vidéos pédagogiques structurées, supports visuels et contenus interactifs) couvrant l'ensemble des thématiques abordées dans le cadre de la Mission 1. Ce MOOC aura pour titre : « Fondamentaux de l'APA et du Protocole de Nagoya : cadre juridique, institutionnel et mise en œuvre au Maroc ». Il sera produit en version bilingue français/arabe et transmis dans un format exploitable pour intégration dans le Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité du Maroc (CHM Biodiversité) et toute autre plateforme d'apprentissage en ligne pertinente. Il sera accompagné d'une note explicative précisant les objectifs pédagogiques, les publics cibles, les acquis clés et les modalités de valorisation et de diffusion. La conception et le développement de ce MOOC sont placés sous la responsabilité conjointe de l'Expert 1 (Expert Senior APA et Protocole de Nagoya) et de l'Expert 3 (Spécialiste en renforcement des capacités et formation), qui en assurent respectivement la validité technique et la qualité pédagogique.

C. Mission 2 — Renforcement des capacités communautaires et associatives

Cette mission vise à renforcer les capacités des acteurs territoriaux et non gouvernementaux impliqués dans l'opérationnalisation du mécanisme d'Accès et de Partage des Avantages (APA) dans les deux régions pilotes du projet, à savoir Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. Elle cible notamment les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés locales et les coopératives concernées par les filières pilotes de l'argan, du safran et de la rose de Jéricho.

Elle portera sur la compréhension du Protocole de Nagoya, des principes fondamentaux de l'APA, ainsi que des droits, rôles et responsabilités des acteurs locaux dans la mise en œuvre du mécanisme APA. La mission visera également à renforcer leur compréhension des modalités de participation au mécanisme APA, des conditions d'accès aux ressources génétiques, ainsi que des principes et modalités de partage juste et équitable des avantages.

Une attention particulière sera accordée à l'adaptation des contenus aux réalités socioéconomiques et territoriales des deux régions pilotes, afin de favoriser une appropriation progressive du mécanisme APA par les parties prenantes locales et de renforcer leur contribution à une mise en œuvre effective, durable et adaptée aux spécificités des filières concernées.

La mission sera mise en œuvre à travers *2 sessions régionales de formation* de 2 jours chacune : une session organisée dans la région de Souss-Massa et une session organisée dans la région de Drâa-Tafilalet. Ces sessions porteront sur les principes fondamentaux de l'APA, les droits, rôles et responsabilités des acteurs locaux, ainsi que les modalités de participation des parties prenantes territoriales au mécanisme APA et au partage juste et équitable des avantages.

Tableau récapitulatif des sessions de formation — Mission 2

Session	Module correspondant	Thématique principale	Public cible	Durée	Région / niveau	Experts à mobiliser
S6	Modules A4	APA, droits des communautés et coopératives autour de l'APA, avec déclinaison adaptée aux filières argan et safran	ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives de la région Souss-Massa	2 jours	Souss-Massa	Expert 3 + Expert 4
S7		APA, droits des communautés et	ONG, collectivités territoriales,	2 jours	Drâa-Tafilalet	Expert 3 + Expert 4

		coopératives autour de l'APA, avec déclinaison adaptée à la filière rose de Jéricho	communautés locales et coopératives de la région Drâa-Tafilalet			
--	--	---	---	--	--	--

La mission comprendra également l'élaboration d'un Guide de négociation des contrats APA, destiné à appuyer les parties prenantes dans la préparation, la conduite et la formalisation des négociations relatives au partage juste et équitable des avantages.

Il devra être élaboré en français et en arabe et devra inclure, à titre indicatif, des orientations pratiques, des modèles de contrats APA, des clauses types relatives au Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC) et aux Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA), des mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires, ainsi que des références aux bonnes pratiques internationales en matière de négociation APA. Il fera l'objet d'un atelier de validation multi-acteurs avant sa finalisation.

La mission comprendra également l'élaboration d'un mécanisme de partage des avantages monétaires et non monétaires, adapté aux trois filières pilotes. Ce mécanisme devra définir les modalités de partage des avantages pour les filières argan, safran et rose de Jéricho, en tenant compte des spécificités des fournisseurs et utilisateurs de ressources génétiques, des besoins des communautés locales, des coopératives et des exigences de durabilité. Il devra inclure une analyse de faisabilité, des options de mécanismes monétaires et non monétaires, des lignes directrices pour leur mise en œuvre, ainsi que des modalités de suivi, de contrôle et de sanction. Ce livrable fera l'objet d'un atelier de validation multi-acteurs.

La mission donnera lieu à la production des livrables suivants :

L2.1 — Module de formation A4- Souss Massa : module de formation bilingue français/arabe de 2 jours, spécifique à la région Souss-Massa, destiné aux ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives, portant sur l'APA, les droits des, avec une déclinaison adaptée aux filières argan et safran ;

L2.2 — Module de formation A4 – Daraa Tafilalet : module de formation bilingue français/arabe de 3 jours, spécifique à la région Drâa-Tafilalet, destiné aux ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives, portant sur les mêmes thématiques, avec une déclinaison adaptée à la filière rose de Jéricho et aux réalités socioéconomiques de la région ;

L2.3 — Guide de négociation des contrats APA : document bilingue français/arabe comprenant des orientations pratiques, des modèles de contrats APA, des clauses types CPCC/CCCA, des mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires, ainsi que des bonnes pratiques internationales en matière

de négociation APA ;

L2.4 — Mécanisme de partage des avantages monétaires et non monétaires :

Document définissant les modalités de partage des avantages applicables aux 3 filières pilotes, à savoir l'argan, le safran et la rose de Jéricho. Ce livrable devra s'appuyer sur le document intitulé « [Etude comparative internationale sur les mécanismes APA pour l'identification des meilleures pratiques de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc.pdf](#) », qui constitue un benchmark de référence pour l'identification des bonnes pratiques internationales et leur adaptation au contexte national. Le document devra inclure une analyse de faisabilité, les options de mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires, les lignes directrices pour leur mise en œuvre, ainsi que les modalités de suivi, de contrôle et de sanction. Ce livrable fera l'objet d'un atelier de validation multi-acteurs ;

L2.5 — Rapport de formation S6 : rapport détaillé relatif à la session régionale de 2 jours organisée à Souss-Massa au profit des ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives, intégrant les modules A4-SM ;

L2.6 — Rapport de formation S7 : rapport détaillé relatif à la session régionale de 2 jours organisée à Drâa-Tafilalet au profit des ONG, collectivités territoriales, communautés locales et coopératives, intégrant les modules A4-DT ;

L2.7 — Livrable de capitalisation et de gestion des connaissances : le prestataire produira un MOOC couvrant l'ensemble des thématiques abordées dans le cadre de la Mission 2. Ce MOOC aura pour titre : « APA et droits des communautés locales : participation, genre et partage des avantages dans les filières de ressources génétiques au Maroc ». Il sera produit en version bilingue français/arabe, avec une attention particulière aux formats adaptés aux publics communautaires et aux coopératives rurales, et transmis dans un format exploitable pour intégration dans le Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité du Maroc (CHM Biodiversité) et toute autre plateforme d'apprentissage en ligne pertinente. Il sera accompagné d'une note explicative précisant les objectifs pédagogiques, les publics cibles, les acquis clés et les modalités de valorisation et de diffusion. La conception et le développement de ce MOOC sont placés sous la responsabilité conjointe de l'Expert 1 (Expert Senior APA et Protocole de Nagoya) et de l'Expert 3 (Spécialiste en renforcement des capacités et formation), qui en assurent respectivement la validité technique et la qualité pédagogique.

D. Mission 3 — Appui opérationnel aux négociations APA pilotes et établissement des 3 contrats pour chaque ressource ciblée.

Cette mission vise à accompagner de manière opérationnelle les parties prenantes impliquées dans les 3 négociations APA pilotes relatives aux filières argan, safran et rose de Jéricho. Elle portera sur le renforcement des capacités pratiques en matière de négociation des contrats APA, de définition des modalités de partage des avantages et d'utilisation des outils développés dans le cadre de la prestation, notamment le Guide de négociation des contrats APA.

La mission sera mise en œuvre à travers des formations régionales dédiées à la négociation des contrats APA et au partage des avantages, au profit des fournisseurs, utilisateurs et autres acteurs concernés des trois filières pilotes. Ces formations permettront de renforcer la compréhension des étapes de préparation, de conduite et de formalisation des accords APA, ainsi que des clauses relatives au Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC), aux Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) et aux mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires.

Elle comprendra également des exercices pratiques et des simulations de négociation, afin de permettre aux parties prenantes de s'approprier les outils contractuels, de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties et de renforcer leurs capacités à conduire des négociations équilibrées, transparentes et conformes aux principes du Protocole de Nagoya.

Enfin, la mission inclura un appui juridique et technique aux processus de négociation APA pilotes, en vue d'accompagner les parties prenantes dans la préparation, la conduite et la finalisation des accords relatifs aux filières argan, safran et rose de Jéricho.

La mission sera mise en œuvre à travers *4 sessions de formation organisées dans les 2 régions pilotes du projet*, Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, conformément au Module A5 et au Guide de négociation des contrats APA. Elle comprendra 2 sessions régionales de 2 jours consacrées à la négociation des contrats APA et au partage des avantages, ainsi que deux sessions pratiques d'une journée dédiées aux exercices de simulation de négociation pour les équipes impliquées dans les contrats APA pilotes, relatifs aux filières **rose de Jéricho, safran et argan**.

Tableau récapitulatif des sessions de formation — Mission 3

Session	Module correspondant	Thématique principale	Public cible	Durée	Région / niveau	Experts à mobiliser
S8	Module A5	Négociation des contrats APA et partage des avantages pour les filières argan et safran	Fournisseurs, utilisateurs et acteurs concernés des filières argan et safran	2 jours	Souss-Massa	Expert 2 + Expert 4
S9		Négociation des contrats APA et partage des avantages pour la filière rose de Jéricho	Fournisseurs, utilisateurs et acteurs concernés de la filière rose de Jéricho	2 jours	Drâa-Tafilalet	Expert 2 + Expert 4
S10	Guide de négociation des contrats APA (L2.3) + A5	Formation pratique et simulation de négociation pour les filières argan et safran	Équipes des contrats pilotes des filières argan et safran	1 jour	Souss-Massa	Expert 1 + Expert 2 + Expert 3 + Expert 4

S11		Formation pratique et simulation de négociation pour la filière rose de Jéricho	Équipe du contrat pilote de la filière rose de Jéricho	1 jour	Drâa-Tafilalet	Expert 1 + Expert 2 + Expert 3 + Expert 4
-----	--	---	--	--------	----------------	--

La mission donnera lieu à la production des livrables suivants :

L3.1 — Module de formation A5 : module de formation bilingue français/arabe de 2 jours sur la négociation des contrats APA et le partage des avantages, destiné aux fournisseurs et utilisateurs des trois filières pilotes, et s'appuyant sur le Guide de négociation élaboré dans le cadre de la Mission 2 ;

L3.2 — Rapport de formation S8 : rapport détaillé relatif à la session de 2 jours organisée dans la région Souss-Massa sur la négociation et le partage des avantages pour les filières argan et safran, conformément au module A5 ;

L3.3 — Rapport de formation S9 : rapport détaillé relatif à la session de 2 jours organisée dans la région Drâa-Tafilalet sur la négociation et le partage des avantages pour la filière rose de Jéricho, conformément au module A5 ;

L3.4 — Rapport de formation S10 : rapport détaillé de la session de formation pratique et de simulation de négociation d'une journée, organisée dans la région Souss-Massa, sur la base du Guide de négociation des contrats APA, au profit des équipes des contrats pilotes des filières argan et safran ;

L3.5 — Rapport de formation S11 : rapport détaillé de la session de formation pratique et de simulation de négociation d'une journée, organisée dans la région Drâa-Tafilalet, sur le site de Tinejdad, sur la base du Guide de négociation des contrats APA, au profit de l'équipe du contrat pilote relatif à la filière rose de Jéricho ;

L3.6 — Rapport d'appui au contrat pilote APA pour la filière rose de Jéricho : rapport documentant l'appui juridique et technique apporté à la négociation et à la finalisation du contrat APA pilote relatif à la filière rose de Jéricho, sur le site de Tinejdad, dans la région Drâa-Tafilalet, incluant les documents contractuels finalisés ;

L3.7 — Rapport d'appui au contrat pilote APA pour la filière safran : rapport documentant l'appui juridique et technique apporté à la négociation et à la finalisation du contrat APA pilote relatif à la filière safran, sur le site de Sidi Hsain, dans la région Souss-Massa, incluant les documents contractuels finalisés ;

L3.8 — Rapport d'appui au contrat pilote APA pour la filière argan : rapport documentant l'appui juridique et technique apporté à la négociation et à la finalisation du contrat APA pilote relatif à la filière argan, sur le site de Tafingoult, dans la région Souss-Massa, incluant les documents contractuels finalisés ;

L3.9 — Livrable de capitalisation et de gestion des connaissances : le prestataire produira un MOOC couvrant l'ensemble des thématiques abordées dans le cadre de la Mission 3. Ce MOOC aura pour titre : « Négociation des contrats APA et mécanismes de partage des avantages : guide pratique pour les filières argan, safran et rose de Jéricho ». Il sera produit en version bilingue français/arabe et transmis dans un format exploitable pour intégration dans le Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité du Maroc (CHM Biodiversité) et toute autre plateforme d'apprentissage en ligne pertinente. Il sera accompagné d'une note explicative précisant les objectifs pédagogiques, les publics cibles, les acquis clés et les modalités de valorisation et de diffusion. La conception et le développement de ce MOOC sont placés sous la responsabilité conjointe de l'Expert 1 (Expert Senior APA et Protocole de Nagoya) et de l'Expert 3 (Spécialiste en renforcement des capacités et formation), qui en assurent respectivement la validité technique et la qualité pédagogique.

Livrable Final — Rapport d'évaluation d'impact global (LF.1)

A l'issue de l'ensemble de la prestation, le prestataire produira un rapport d'évaluation d'impact global couvrant l'ensemble des trois missions. Ce rapport inclura le tableau de bord de développement des capacités APA du PNUD, la mesure des acquis avant/après pour l'ensemble des sessions de formation tenues (11), l'évaluation de l'atteinte des indicateurs du projet (Indicateurs 6 et 7), les bonnes pratiques et leçons apprises, ainsi que des recommandations pour la Phase 2 du Plan national de renforcement des capacités APA.

III. Les livrables à fournir par le prestataire :

N°	Livrable	Délai de remise Après signature du Contrat
Livrable 0 — Transversal		
L0.1	Note méthodologique et plan de mise en œuvre	20 jours après signature du contrat
Mission 1 — Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques		
L1.1	Module de formation A1 — Fondamentaux APA/PN pour agences gouvernementales — 3 jours	2 mois
L1.2	Module de formation A2 — Cadre juridique APA spécialisé — 2 jours	2 mois
L1.3	Module de formation A3 — APA secteur privé et universités — 2 jours	2 mois

N°	Livrable	Délai de remise Après signature du Contrat
L1.4	Rapport de formation S1, S2, S3 — Agences gouvernementales + ACS — 3 jours	5 mois
L1.5	Rapport de formation S4 — Juristes des départements — 2 jours	5 mois
L1.6	Rapport de formation S5 — Secteur privé + universités — 2 jours	6 mois
L1.7	MOOC « Fondamentaux de l'APA et du Protocole de Nagoya : cadre juridique, institutionnel et mise en œuvre au Maroc » + note explicative	6 mois
Mission 2 — Renforcement des capacités communautaires et associatives		
L2.1	Module de formation A4-SM — APA, droits communautés et coopératives — SM — 2 jours	9 mois
L2.2	Module de formation A4-DT — APA, droits communautés et coopératives — DT — 2 jours	9 mois
L2.3	Guide de négociation des contrats APA bilingue FR/AR + modèles contractuels + Clauses types	11 mois
L2.4	Mécanisme de partage des avantages monétaires et non monétaires	12 mois
L2.5	Rapport de formation S6 — ONG + collectivités + communautés + coopératives SM — 2 jours	13 mois
L2.6	Rapport de formation S7 — ONG + collectivités + communautés + coopératives DT — 2 jours	14 mois
L2.7	MOOC « APA et droits des communautés locales : participation, genre et partage des avantages dans les filières de ressources génétiques au Maroc » + note explicative	15 mois
Mission 3 — Appui opérationnel aux négociations APA pilotes et établissement des 3 contrats pour chaque ressource ciblée		
L3.1	Module de formation A5 — Négociation contrats APA et partage des avantages — 4 jours	17 mois
L3.2	Rapport de formation S8 — Négociation filières SM — 2 jours	18 mois
L3.3	Rapport de formation S9 — Négociation filière DT — 2 jours	18 mois
L3.4	Rapport de formation S10 — Simulation négociation filières SM — 1 jour	19 mois
L3.5	Rapport de formation S11 — Simulation négociation filière DT — 1 jour	20 mois

N°	Livrable	Délai de remise Après signature du Contrat
L3.6	Rapport d'appui contrat pilote — Rose de jéricho —Tinejdad /DT	22 mois
L3.7	Rapport d'appui contrat pilote — Safran —Sidi Hsain /SM	22 mois
L3.8	Rapport d'appui contrat pilote — Argan — Tafingoult /SM	22 mois
L3.9	MOOC « Négociation des contrats APA et mécanismes de partage des avantages : guide pratique pour les filières argan, safran et rose de Jéricho » + note explicative	23 mois
Livrable Final — Transversal		
LF.1	Rapport d'évaluation d'impact global	24 mois

Contenu minimal attendu des rapports de formation :

Chaque rapport de formation devra inclure au minimum :

- Les objectifs pédagogiques de la session et le programme détaillé.
- La liste des participants avec désagrégation par sexe et par catégorie d'acteurs.
- Les méthodologies pédagogiques utilisées et les supports développés.
- La synthèse des principaux acquis et enseignements.
- Les résultats de l'évaluation des participants avant et après la formation.
- Les difficultés rencontrées, les mesures correctives et les recommandations.

Contenu minimal attendu des rapports d'appui aux contrats pilotes :

Chaque rapport d'appui au contrat pilote devra inclure au minimum :

- Le diagnostic des capacités de négociation des parties prenantes impliquées.
- Le compte rendu des séances de négociation appuyées.
- Les documents contractuels élaborés ou finalisés (permis de bioprospection, CPCC, CCCA, ATM).
- Les points de blocage rencontrés et les solutions apportées.
- Les recommandations pour la finalisation et la mise en œuvre du contrat.

Remarque : L'ensemble des livrables, présentations et rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, PDF et PPT) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives. Les livrables intégrant des supports de formation destinés aux communautés locales et coopératives seront également produits en version bilingue français/arabe.

IV. Réunion de travail et ateliers de validation :

Le prestataire est tenu de planifier, en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, l'ensemble des réunions de travail (concertation & suivi) et des ateliers relatifs à la présente consultation.

Les ateliers et consultations à organiser ci-dessous constituent une proposition indicative pour la réalisation de la mission mentionnée, afin de garantir la participation active et la contribution des principales parties prenantes aux différents processus.

Réunions de travail : Des réunions de travail seront organisées tout au long de la prestation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches pédagogiques et l'atteinte des résultats. Ces réunions réuniront le prestataire, l'équipe de gestion du projet APA II et les représentants du DDD. Elles se tiendront au minimum une fois par mois durant les six premiers mois de la prestation, puis selon un calendrier convenu entre les parties.

Ateliers : Quatre ateliers de présentation des résultats de la prestation sont prévus dans le cadre de la présente consultation, afin de permettre la validation des résultats de la mission.

Atelier 1 - Atelier de lancement : Organisé dans les 30 jours suivant la signature du contrat, réunissant le prestataire, le maître d'ouvrage, le PNUD et les principales parties prenantes institutionnelles, afin de présenter et valider la note méthodologique L0.1 et le chronogramme de la prestation.

Atelier 2 - Atelier de validation du Guide de négociation des contrats APA (L2.3) : Organisé avant la publication définitive du guide, réunissant des représentants multi-acteurs à savoir les agences gouvernementales, le secteur privé, les ONG et coopératives afin de recueillir leurs observations et valider le contenu avant diffusion. Le prestataire devra soumettre le guide au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours ouvrables avant la tenue de l'atelier. Il sera responsable de la prise de notes, de l'élaboration du compte rendu et de l'actualisation du livrable en fonction des remarques formulées, dans un délai de 7 jours ouvrables après la tenue de l'atelier.

Atelier 3 - Atelier de validation du Mécanisme de partage des avantages (L2.4) : Organisé avant la finalisation du mécanisme de partage des avantages, réunissant les fournisseurs et utilisateurs des trois filières pilotes, les représentants des communautés locales et des coopératives, les agences gouvernementales concernées et le DDD, afin de valider les modalités de partage des avantages monétaires et non monétaires proposées. Les mêmes modalités de soumission, d'examen et d'actualisation que l'Atelier 2 s'appliquent.

Atelier 4 - Atelier de clôture : Organisé à l'issue de la prestation, réunissant l'ensemble des parties prenantes concernées par la mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités APA, afin de présenter les résultats globaux, les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations pour la Phase 2 du Plan national. Cet atelier s'appuiera sur le Rapport d'évaluation d'impact global (LF.1) dont la version provisoire sera soumise au maître d'ouvrage 10 jours ouvrables avant la tenue de l'atelier.

Modalités de validation des autres livrables : Pour l'ensemble des autres livrables, le prestataire les soumettra au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours ouvrables. Cet examen pourra entraîner des ajustements que le prestataire intégrera dans un délai de 7 jours ouvrables avant transmission de la version définitive.

Note logistique : Tous les frais relatifs à la logistique de l'organisation des sessions de formation, des ateliers et des consultations de terrain (réservation de salles, impressions, restauration, hébergement pour les sessions régionales) seront pris en charge par le Projet. Le choix des locaux qui abriteront les sessions et les ateliers fera l'objet de concertation préalable avec le maître d'ouvrage.

V. Examen et validation des livrables :

Toutes les prestations seront suivies et facilitées par le maître d'ouvrage (DDD) à travers la coordination nationale du Projet « APA II » et la Direction du Climat et de la Biodiversité du Département du Développement Durable.

Le développement des prestations, ainsi que l'examen et la validation des livrables, se feront dans le cadre des travaux de l'équipe du projet « APA II » et du sous-comité National de la Diversité Biologique, qui inclut tous les acteurs concernés par cette thématique.

Les livrables de chaque étape seront transmis par le prestataire au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours, avant d'être partagés avec le comité de suivi. Cet examen pourra entraîner des ajustements avant la transmission au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs, un atelier de présentation des résultats sera organisé dans un délai maximal de 15 jours. Le prestataire devra fournir la présentation PPT de l'atelier pour validation par le maître d'ouvrage.

Le prestataire sera responsable de la prise de notes lors de l'atelier de présentation des résultats, de l'élaboration du compte rendu et de l'actualisation des livrables en fonction des remarques du comité, dans un délai de 7 jours après l'atelier.

VI. Confidentialité et propriété des études :

L'attributaire s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation. Tous les documents et rapports produits par l'attributaire seront la propriété exclusive du Département du Développement Durable, du PNUD, et des parties prenantes désignées par le maître d'ouvrage.

VII. Modalités de règlement

Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence, selon des tranches suivantes :

Tranche	Livrables validés	Pourcentage
Tranche 1	<ul style="list-style-type: none"> L0.1 — Note méthodologique et plan de mise en œuvre. 	15%
Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> L1.1, L1.2, L1.3, L2.1, L2.2— Ensemble des modules de formation A1, A2, A3, A4. 	15%
Tranche 3	<ul style="list-style-type: none"> L1.4, L1.5, L1.6— Rapports formations S1, S2, S3, S4, S5. L1.7 — MOOC + note explicative (Mission 1) L3.1 — Module A5. L2.3 — Guide de négociation. L2.4 — Mécanisme de partage des avantages. 	20%
Tranche 4	<ul style="list-style-type: none"> L2.5, L2.6 — Rapports formations S6, S7. L2.7 — MOOC + note explicative (Mission 2) 	10%
Tranche 5	<ul style="list-style-type: none"> L3.2, L3.3, L3.4, L3.5 — Rapports de formation S8, S9, S10 et S11. L3.9 — MOOC + note explicative (Mission 3) 	15%
Tranche 6	<ul style="list-style-type: none"> L3.6, L3.7, L3.8 — Rapports d'appui aux contrats pilotes APA. 	10%
Tranche 7	<ul style="list-style-type: none"> LF.1 — Rapport d'évaluation d'impact global. 	15%
Total		100%

VIII. Exonération de la TVA

Le paiement sera effectué hors taxe, et le PNUD s'assurera de fournir une attestation d'exonération de TVA sur les prestations réalisées, signée par les autorités compétentes.

IX. Modalités de soumission des offres

Les expert(e)s sont invité(e)s à soumettre leurs offres soit par un dossier physique, soit par une soumission numérique, conformément aux modalités ci-dessous, **avant le 25 juin 2026 à 16h00**.

---Dossier physique --

Les dossiers scellés doivent être déposés au **Secrétariat de la Direction du Climat et de la Biodiversité**, situé au siège du Département du Développement Durable à RABAT, à l'adresse suivante : N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Le dossier global scellé doit être intitulé : « Appel à consultation relatif à la Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc — Nom du bureau d'études » et se composer de deux enveloppes scellées :

1. Une première enveloppe contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif à la Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».
2. Une deuxième enveloppe contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».
3. Un support USB contenant l'offre technique et le dossier administratif au format numérique (PDF) doit également être inclus.

-- Dossier numérique --

Les offres peuvent être soumises en format PDF à l'adresse suivante : projetapaa@environnement.gov.ma

Les soumissions doivent se faire en deux e-mails séparés :

1. Un premier e-mail contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif à la Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».



2. Un deuxième e-mail contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif à la Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc– Offre financière _ Nom du bureau d'études ».

Remarque : Lors du partage de liens cloud, il est impératif de choisir des liens sans date d'expiration. En cas d'expiration du lien rendant le contenu inaccessible, l'offre sera automatiquement rejetée.

X. Durée de la consultation

La durée de la présente prestation est fixée à 24 mois à compter de la date de signature du contrat, avec un démarrage prévu en septembre 2026 et une clôture en septembre 2028.

XI. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seuls les bureaux d'études peuvent participer à la présente consultation, conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous. Les candidatures individuelles ne sont pas recevables.

2. Qualifications et expériences requises de l'équipe technique

L'équipe chargée de l'exécution des prestations de la présente étude devra comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Exigences transversales applicables aux 4 experts :

- Expérience confirmée en animation de formations et d'ateliers participatifs dans un contexte multi-acteurs.
- Capacité à travailler dans un environnement institutionnel complexe impliquant des acteurs gouvernementaux, du secteur privé et des communautés locales.
- Excellente maîtrise du français écrit et oral ; la connaissance de l'arabe est un atout.
- Sensibilité avérée aux enjeux d'inclusion sociale et de développement durable.
- Bonne connaissance du contexte marocain en matière de biodiversité et de ressources génétiques.

2.1 Chef de mission / Expert senior APA et Protocole de Nagoya (international) :

Rôle dans la prestation : Le Chef de mission assure le pilotage général et la supervision technique de l'ensemble de la prestation. Il est le point focal principal avec le DDD et le PNUD, garantit la cohérence entre les trois missions et assure l'animation du noyau dur de cadres nationaux sur le Protocole de Nagoya.

Il intervient en co-animation lors des sessions institutionnelles nationales et supervise la qualité de l'ensemble des livrables.

Livrables couverts : L0.1, supervision de l'ensemble des livrables des trois missions, co-animation S1, S2 ,S3, S8, S10, S11, LF.1.

Qualifications académiques : Diplôme supérieur de niveau Doctorat ou équivalent en gouvernance environnementale, sciences agronomiques, sciences politiques, droit de l'environnement, développement durable ou domaine connexe.

Expérience générale : Au moins 15 ans d'expérience internationale dans le domaine du développement durable, de la biodiversité et de la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement, notamment la Convention sur la Diversité Biologique et le Protocole de Nagoya.

Expérience spécifique :

- Expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités en matière d'APA et de Protocole de Nagoya, au niveau national et/ou international.
- Expérience directe dans l'appui à l'élaboration de cadres juridiques nationaux en matière d'APA, en concertation avec les parties prenantes gouvernementales, le secteur privé et les communautés locales.
- Expérience dans la gestion ou la coordination de projets financés par le FEM et/ou le PNUD dans le domaine de la biodiversité et des ressources génétiques.
- Expérience avérée dans la coordination de processus multipartites impliquant des institutions publiques, le secteur privé et des communautés locales dans le cadre de projets de biodiversité.
- Expérience au sein d'une institution internationale ou d'un secrétariat d'une convention environnementale internationale constitue un atout majeur.
- Participation aux négociations internationales sur la biodiversité (COP-CDB, COP-MOP Protocole de Nagoya, IPBES) constitue un atout.
- Connaissance approfondie du contexte marocain en matière d'APA et de biodiversité.
- Maîtrise du français et de l'anglais ; la connaissance de l'arabe est un atout majeur.

2.2 Juriste spécialisé en droit de l'environnement, APA et négociation contractuelle (national)

Rôle dans la prestation : L'expert juridique assure la dimension juridique et contractuelle de la prestation. Il produit le Module A2 et le Guide de négociation des contrats APA, assure l'appui juridique aux trois négociations de contrats APA pilotes et co-anime les sessions de formation juridique spécialisée et les simulations de négociation.

Livrables couverts : L1.2 (Module A2), L2.3 (Guide de négociation), L1.5 (Rapport S4), L3.4 (Rapport S10), L3.5 (Rapport S11), L3.6, L3.7, L3.8 (Rapports d'appui contrats pilotes).

Qualifications académiques : Diplôme supérieur (Master ou doctorat) en droit de l'environnement, droit international, droit des affaires, propriété intellectuelle ou domaine juridique connexe.

Expérience générale : Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine du droit de l'environnement, du droit international de la biodiversité ou du droit des contrats au Maroc.

Expérience spécifique :

- Connaissance approfondie du cadre juridique et réglementaire marocain en matière d'environnement, de biodiversité et de ressources génétiques, incluant le projet de loi APA en cours de finalisation et ses textes d'application.
- Expérience avérée dans l'élaboration ou l'analyse de textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement et de ressources naturelles au Maroc.
- Connaissance des mécanismes juridiques internationaux liés au Protocole de Nagoya, notamment les procédures CPCC et CCCA.
- Expérience dans la rédaction et la négociation de contrats complexes impliquant des ressources naturelles, des droits de propriété intellectuelle ou des accords de partage des avantages.
- Expérience en formation juridique ou en animation d'ateliers de négociation contractuelle auprès d'acteurs publics et privés.
- Connaissance du droit de la propriété intellectuelle et des savoirs traditionnels constitue un atout.
- Expérience dans des projets financés par le FEM, le PNUD ou d'autres bailleurs internationaux dans le domaine de la biodiversité constitue un atout.
- Maîtrise du français et de l'arabe indispensable ; la connaissance de l'anglais est un atout.

2.3 Spécialiste en renforcement des capacités, formation et mise en œuvre de l'APA (national)

Rôle dans la prestation : L'expert spécialiste en renforcement des capacités assure la conception pédagogique et l'animation des modules de formation destinés aux acteurs institutionnels, au secteur privé et aux communautés locales. Il produit les modules A1, A3, A4-SM et A4-DT, coordonne la qualité pédagogique de l'ensemble des modules et anime les sessions de formation nationales et régionales.

Livrables couverts : L1.1 (Module A1), L1.3 (Module A3), L2.1 (Module A4-SM), L2.2 (Module A4-DT), L1.4 (Rapport S1, S2, S3), L1.6 (Rapport S5), L2.5 (Rapport S6), L2.6 (Rapport S7).

Qualifications académiques : Doctorat ou diplôme supérieur en sciences agronomiques, sciences de la vie, gestion des ressources génétiques, biodiversité ou domaine connexe.

Expérience générale : Au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la biodiversité, des ressources génétiques et de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya au Maroc.

Expérience spécifique :

- Expérience avérée dans la conception et l'animation de programmes de renforcement des capacités et de formations sur l'APA et le Protocole de Nagoya, auprès d'acteurs gouvernementaux, académiques et communautaires.
- Connaissance approfondie des mécanismes de l'APA, de la biosécurité et de la valorisation économique des ressources génétiques dans le contexte marocain.
- Expérience dans la coordination ou la participation à des évaluations des besoins de renforcement des capacités nationales en matière d'APA.
- Expérience en coordination ou en appui à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) au Maroc.
- Participation aux réunions intergouvernementales de la CDB, du Protocole de Nagoya ou de l'IPBES en tant que délégué ou expert constitue un atout majeur.
- Expérience en encadrement pédagogique et en animation d'ateliers multi-acteurs sur la biodiversité et l'APA, notamment en contexte francophone africain.
- Expérience dans des projets GEF/PNUD, GIZ ou d'autres bailleurs internationaux dans le domaine de la biodiversité au Maroc.
- Connaissance des filières de ressources génétiques marocaines, notamment le safran, l'argan et les plantes aromatiques et médicinales, constitue un atout.
- Maîtrise du français et de l'arabe indispensable ; la connaissance de l'anglais est un atout.

2.4 Spécialiste Genre, Engagement Communautaire et Intégration de l'APA dans les Chaînes de Valeur (national)

Rôle dans la prestation : 'Expert(e) Genre et Engagement Communautaire assure l'intégration transversale de la dimension genre et de l'inclusion sociale dans l'ensemble de la prestation. Il/elle pilote les interventions de terrain auprès des coopératives, communautés locales et organisations de la société civile dans les deux régions pilotes (Souss-Massa et Drâa-Tafilet), co-anime les sessions S1, S2, S3, S6, S7, S8, S9, S10 et S11, et veille à ce que les mécanismes de partage des avantages (L2.4) intègrent une perspective de genre et d'équité sociale conforme aux exigences du PNUD et du FEM.

Livrables couverts : Co-animation S1, S2, S3, S6, S7, S8, S9, S10, S11 ; contribution à L2.1 (Module A4-SM), L2.2 (Module A4-DT), L2.4 (Mécanisme de partage des avantages — volet genre et inclusion), L2.5 (Rapport S6), L2.6 (Rapport S7) ; contribution au LF.1 (volet genre du rapport d'évaluation d'impact global).

Qualifications académiques : Diplôme supérieur (Bac+4 minimum) en sciences sociales, développement, communication pour le développement, genre et développement, ou domaine connexe. Des certifications spécialisées en genre, sauvegardes sociales ou gestion des ressources naturelles délivrées par des agences onusiennes peuvent suppléer au niveau académique.

Expérience générale : Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine du genre et du développement, de l'engagement communautaire ou de la gouvernance inclusive des ressources naturelles, avec une expérience avérée au Maroc.

Expérience spécifique :

- Expérience avérée dans la conception d'activité d'intégration du genre (Plans d'Action Genre, approche inclusive, encadrement de coopératives féminines, etc.) dans le cadre de projets de biodiversité, d'environnement ou de ressources naturelles.
- Maîtrise des outils d'intégration du genre dans les chaînes de valeur APA/ABS, notamment le toolkit PNUD "*Mind Your Step!*" ou équivalent.
- Connaissance des mécanismes de Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLPE/FPIC) dans le cadre des sauvegardes sociales et environnementales du PNUD ou de la Banque mondiale.
- Expérience directe de travail avec des coopératives rurales, notamment féminines, dans les régions Souss-Massa et/ou Drâa-Tafilalet, de préférence sur des filières de plantes aromatiques et médicinales ou d'agriculture écologique.
- Expérience dans la facilitation d'ateliers participatifs multi-acteurs en contexte rural et communautaire, en formats bilingues français/arabe.
- Expérience dans des projets financés par le FEM, le PNUD ou d'autres bailleurs internationaux dans les domaines du développement rural, de la biodiversité ou de l'économie verte.
- Connaissance des exigences en matière de désagrégation des données par genre et de reporting social dans les projets de coopération internationale.
- Participation à des conférences ou événements internationaux sur la biodiversité, l'économie verte ou les droits des communautés locales constitue un atout.
- Maîtrise du français et de l'arabe indispensable ; la connaissance de l'anglais est un atout.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

- Dossier administratif
- Offre technique
- Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du bureau d'études ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Les présents Termes de références paraphés sur toutes les pages et signés à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Le CV professionnel permettant clairement de présenter le profil l'expert(e), sa formation académique, sa qualification professionnelle, son expérience acquise dans les domaines de spécialités demandés conformément aux termes de référence.

Le CV doit être accompagné par des copies des diplômes et inclure des références professionnelles datées justifiant l'expérience et les expertises requises.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts.

Le prestataire est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ». (En cas de soumission physique).

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire HT	
		En chiffre	En lettre
Mission 0 : Note méthodologique			
Note méthodologique et plan de mise en œuvre	Forfait		
Mission 1 — Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques			
L1.1: Module de formation A1 — Fondamentaux APA/PN pour agences gouvernementales.	1		
L1.2: Module de formation A2 — Cadre juridique APA spécialisé.	1		
L1.3 : Module de formation A3 — APA secteur privé et universités.	1		
L1.4 : Rapport de formation S1, S2, S3 — Agences gouvernementales + ACS.	1		
L1.5 : Rapport de formation S4 — Juristes des départements.	1		
L1.6 : Rapport de formation S5 — Secteur privé + universités.	1		
L1.7 : MOOC + note explicative Mission 1	1		
Mission 2 — Renforcement des capacités communautaires et associatives			
L2.1 : Module de formation A4-SM — APA, droits communautés et coopératives.	1		
L2.2 : Module de formation A4-DT — APA, droits communautés et coopératives.	1		
L2.3: Guide de négociation des contrats APA bilingue FR/AR.	1		
L2.4 : Mécanisme de partage des avantages monétaires et non monétaires.	1		
L2.5 : Rapport de formation S6 — ONG + collectivités + communautés + coopératives SM.	1		
L2.6 : Rapport de formation S7 — ONG + collectivités + communautés + coopératives DT.	1		
L2.7 : MOOC + note explicative Mission 2	1		
Mission 3 — Appui opérationnel aux négociations APA pilotes et établissement des 3 contrats			
L3.1 : Module de formation A5 — Négociation contrats APA et partage des avantages.	1		
L3.1 : Rapport de formation S8 — Négociation filières SM	1		
L3.1 : Rapport de formation S9 — Négociation filière DT.	1		
L3.4 : Rapport de formation S10 — Simulation négociation filières SM	1		
L3.5 : Rapport de formation S11 — Simulation négociation filière DT	1		
L3.6 : Rapport d'appui contrat pilote — Rose de jéricho —Tinejdad /DT	1		
L3.7 : Rapport d'appui contrat pilote — Safran —Sidi Hsain-/SM	1		
L3.8 : Rapport d'appui contrat pilote — Argan — Tafingoult /SM	1		
L3.9 : MOOC + note explicative Mission 3	1		

Livrable Final — Transversal

LF.1 : Rapport d'évaluation d'impact global.	1		
Montant total HT			
Montant de la TVA (20 %)			
Montant Total TTC			

4. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1 :** Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2 :** Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de « l'Offre technique » ;
- **Etape 3 :** Évaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (**Nt**) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points	
Méthodologie répondant parfaitement aux termes de référence : 35 points	
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 50 points	50

<p>Références du bureau d'études en matière de biodiversité, particulièrement de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et ses Protocoles. Aucune référence pertinente : 0 point ; 1 référence avérée dans la mise en œuvre de projets de biodiversité ou de la CDB: 20 points ; 2 références avérées: 35 points ; 3 références avérées et plus, dont au moins une portant spécifiquement sur l'APA ou le Protocole de Nagoya : 50 points</p>	50
Total (C1)/100

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Critère d'évaluation	Points	Document de base
Chef de mission / Expert senior APA et Protocole de Nagoya (international)	Formation académique — doctorat ou diplôme supérieur dans un domaine pertinent.	10	- CV - Diplôme
	Expérience générale — au moins 15 ans dans le domaine APA/biodiversité/conventions internationales.	20	
	Expérience spécifique — conception et mise en œuvre de programmes RC APA au niveau national ou international.	25	
	Expérience en coordination de projets FEM/PNUD dans le domaine de la biodiversité.	20	
	Expérience au sein d'une institution internationale ou d'un secrétariat de convention environnementale.	15	
	Participation aux négociations internationales sur la biodiversité (COP-CDB, COP-MOP, IPBES).	10	
	Connaissance du contexte APA marocain.	10	
	Références pertinentes : 1 référence : 6 pts 2 références : 12 pts 3 références : 18 pts	30	



	4 références : 24 pts 5 références et plus : 30 pts		
Total Expert 1 (Chef de Mission/ Expert senior APA et protocole de Nagoya)		 / 150 Points
Juriste spécialisé en droit de l'environnement, APA et négociation contractuelle (national).	Formation académique — Master ou doctorat en droit de l'environnement ou domaine juridique connexe	10	- CV - Diplôme
	Expérience générale — au moins 10 ans en droit de l'environnement ou droit des contrats au Maroc	15	
	Connaissance approfondie du cadre juridique marocain en matière d'environnement et de biodiversité	20	
	Expérience dans l'élaboration ou l'analyse de textes législatifs et réglementaires environnementaux	15	
	Connaissance des mécanismes juridiques du Protocole de Nagoya (CPCC, CCCA)	10	
	Expérience en rédaction et négociation de contrats complexes (ressources naturelles, PI, partage avantages)	5	
	Références pertinentes : 1 référence : 8 pts / 2 références : 17 pts / 3 références et plus : 25 pts	25	
Total Expert 2 (Juriste spécialisé en droit de l'environnement, APA et négociation contractuelle)		 / 100 Points
Spécialiste en renforcement des capacités, formation et mise en œuvre de l'APA (national)	Formation académique — doctorat ou diplôme supérieur en sciences agronomiques, biodiversité ou domaine connexe	10	- CV - Diplôme
	Expérience générale — au moins 15 ans dans le domaine biodiversité/ressources génétiques/APA au Maroc	15	
	Expérience spécifique — conception et animation de programmes RC et formations APA/PN	20	
	Expérience en évaluation des besoins RC en matière d'APA ou en coordination SPANB	10	



	Participation aux réunions intergouvernementales CDB/Protocole de Nagoya/IPBES	10	
	Connaissance des filières de ressources génétiques marocaines (safran, argan, plantes aromatiques et médicinales)	10	
	Références pertinentes : 1 référence : 8 pts / 2 références : 17 pts / 3 références et plus : 25 pts	25	
Total Expert 3 (Spécialiste en renforcement des capacités, formation et mise en œuvre de l'APA (national))		 / 100 Points
Spécialiste Genre, Engagement Communautaire et Intégration de l'APA dans les Chaînes de Valeur (national)	Formation académique — Bac+4 minimum en sciences sociales, genre, développement ou domaine connexe ; certifications UN en genre ou sauvegardes acceptées en complément	5	CV + Diplôme
	Expérience générale — au moins 10 ans en genre et développement, engagement communautaire ou gouvernance inclusive des ressources naturelles au Maroc	10	
	Expérience dans la conception et mise en œuvre d'activité d'intégration du genre dans des projets biodiversité/environnement/ressources naturelles	15	
	Maîtrise des outils d'intégration du genre dans les chaînes de valeur APA/ABS (toolkit PNUD "Mind Your Step!" ou équivalent)	15	
	Connaissance des mécanismes CLPE/FPIC et des sauvegardes sociales PNUD ou Banque mondiale	10	
	Expérience directe avec des coopératives rurales féminines dans les régions Souss-Massa et/ou Drâa-Tafilalet	10	
	Expérience dans des projets FEM, PNUD, USAID, GIZ ou bailleurs internationaux comparables	10	
	Références pertinentes : 1 référence : 8 pts / 2 références : 17 pts / 3 références et plus : 25 pts	25	
Total Expert 4 (Spécialiste Genre, Engagement Communautaire et Intégration de l'APA dans les Chaînes de Valeur (national))		 / 100 Points
Total (C2)		/450
Total global Nt		/550

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale inférieure à 70% du total des points ;
3. En cas de manque d'un profil dans l'équipe ;

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'étape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$N_g = N_t \times 0.7 + N_f \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit

$$N_f = 100 \times F_o / F$$

Où : Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

Annexes

Annexe 1 — Déclaration sur l'honneur : (Document standard PNUD/Département du Développement Durable — à joindre au dossier de soumission).

Annexe 2 — Acte d'engagement : (Document standard PNUD/Département du Développement Durable — à joindre au dossier de soumission).

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : **Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc.**

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A-Pour les personnes morales

Je soussigné.....(Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°

N° de patente.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le...

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : **Mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités en matière d'Accès et Partage des Avantages (APA) incluant le développement des supports de négociation pour l'opérationnalisation du mécanisme APA au Maroc.**

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Département du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes morales :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du siège/domiciliation à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A..... (En lettres et en chiffres)

Le Département du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à.....
(Localité), Sous le numéro.....RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet